



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFET DE LA CREUSE**

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°3 publié le 12/01/2012

### **Spécial n° 3**

Interim et délégations de signature

---

# Sommaire

## Préfecture de la Creuse

### Secrétariat général aux affaires départementales

#### Pôle coordination et développement

- 2012010-03** - Arrêté portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs. 1
- 2012010-04** - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, chargée de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, Responsable du Pôle "Pilotage et ressources". 3
- 2012010-05** - Arrêté portant délégation de signature au titre du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à Mme Eliane DESLANDES, Responsable du Pôle "Pilotage et ressources" par intérim à la Direction départementale des finances publiques. 6

## Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse

### Direction Départementale des Finances Publiques

- Décision de délégation de signature à M. Marc DUPUY, délégué départemental de l'action sociale. 9
- Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. 12
- Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle "gestion publique". 14
- Décision de délégation générale de signature aux responsables des pôles "gestion fiscale" et "pilotage et ressources" ainsi qu'au responsable de la mission maîtrise des risques. 16
- Décision de délégations spéciales de signature pour le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. 18
- Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle "gestion fiscale" en matière de contentieux gracieux fiscal. 20
- Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle "gestion fiscale". 23

## Hors Département

### Agence Régionale de Santé du Limousin

- Arrêté relatif à l'intérim du poste de direction de l'EHPAS de Bellegarde-en-Marche 26

### Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin

- Décision chargeant M. Philippe PONCET, de l'intérim du chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Creuse à compter du 2 janvier 2012. 28

## Arrêté n°2012010-03

### **Arrêté portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs.**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse  
Secrétariat général aux affaires départementales  
Pôle coordination et développement

**Signataire :** Le Préfet de La Creuse

**Date de signature :** 10 Janvier 2012

**Arrêté n° 2012            du**  
**portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs**

**Le Préfet de la Creuse**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu les conventions internationales conclues entre la République française et les États étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ;

Vu les articles 1658 et 1659 du Code général des impôts fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

Vu l'article 376-0 bis de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011216-04 du 4 août 2011 portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**Arrête**

Article 1er – Délégation de pouvoirs, pour rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et taxes assimilées ainsi que les titres de recouvrement émis par les Etats étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs du Directeur départemental des finances publiques de la Creuse ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques adjoint, à l'exclusion de ceux ayant la qualité de comptable.

Article 2 – L'arrêté préfectoral n° 2011216-04 du 4 août 2011 susvisé est abrogé.

Article 3 – M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département.

Fait à Guéret, le 10 janvier 2012

Le Préfet,

Signé : Claude SERRA

## Arrêté n°2012010-04

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, chargée de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, Responsable du Pôle "Pilotage et ressources".**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse  
Secrétariat général aux affaires départementales  
Pôle coordination et développement

**Signataire :** Le Préfet de La Creuse

**Date de signature :** 10 Janvier 2012

**Arrêté n° 2012      du**  
**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**  
**à Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques,**  
**chargée de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, Responsable du Pôle « Pilotage et ressources »**  
**à la Direction départementale des finances publiques de la Creuse**

**Le Préfet de la Creuse**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration,  
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010,  
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Claude SERRA, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Grasse (1<sup>ère</sup> catégorie), Préfet de la Creuse,  
Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011255-05 du 12 septembre 2011 chargeant Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, en qualité de Responsable du Pôle « Pilotage et ressources » à compter du 5 septembre 2011,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011255-06 du 12 septembre 2011 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, chargée de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, Responsable du Pôle « Pilotage et ressources » à la Direction départementale des Finances publiques de la Creuse à compter du 5 septembre 2011,  
Vu la décision n° 73 du 2 septembre 2011 chargeant Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, en qualité de Responsable du Pôle « Pilotage et ressources » à compter du 5 septembre 2011,  
Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Pôle « Pilotage et ressources » par intérim depuis le 5 septembre 2011, à effet de :

➔ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de la Creuse, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques de la Creuse

➔ recevoir les crédits des programmes suivants :

n° 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »

n° 218 - « Conduite et pilotage des politiques économique et financière (hors Chorus) »

n° 309 - « Entretien des bâtiments de l'État »

n° 723 - « Contribution aux dépenses immobilières »

➔ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et sur le compte de commerce n° 907 – « Opérations commerciales des domaines » pour ce qui concerne la gestion financière de la Cité administrative de GUÉRET.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 2** : Demeurent réservés à la signature du Préfet de la Creuse :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 3** : Mme Eliane DESLANDES peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié.

**Article 4** : L'arrêté préfectoral n° 2011255-06 du 12 septembre 2011 est abrogé.

**Article 5** : M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 10 janvier 2012

Le Préfet

Signé : Claude SERRA

## Arrêté n°2012010-05

**Arrêté portant délégation de signature au titre du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à Mme Eliane DESLANDES, Responsable du Pôle "Pilotage et ressources" par intérim à la Direction départementale des finances publiques.**

**Administration :**

Préfecture de la Creuse  
Secrétariat général aux affaires départementales  
Pôle coordination et développement

**Signataire :** Le Préfet de La Creuse

**Date de signature :** 10 Janvier 2012

**Arrêté n° 2012                    du**  
**portant délégation de signature au titre du Comité d'Hygiène,**  
**de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**  
**à Mme Eliane DESLANDES, Responsable du Pôle “ Pilotage et Ressources ” par intérim**  
**à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Creuse**

**Le Préfet de la Creuse**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et notamment son article 34,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics,

Vu le décret n° 82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Claude SERRA, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Grasse (1<sup>ère</sup> catégorie), Préfet de la Creuse,

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 21 décembre 1982 et ses modificatifs des 31 mars 1983 et 5 janvier 1984 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté du 17 mai 1983 instituant une régie d'avances auprès des directions des services fiscaux,

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'économiste, des finances et de l'industrie, au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et au ministère de la fonction publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011255-05 du 12 septembre 2011 chargeant Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, en qualité de Responsable du Pôle “ Pilotage et ressources ” à compter du 5 septembre 2011,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011255-07 du 12 septembre 2011 portant délégation de signature au titre du Comité d'hygiène et de sécurité départemental interdirectionnel à Mme Eliane DESLANDES, Responsable du Pôle « Pilotage et Ressources » par intérim à la Direction départementale des Finances publiques de la Creuse à compter du 5 septembre 2011,

Vu la décision n° 73 du 2 septembre 2011 chargeant Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, en qualité de Responsable du Pôle “ Pilotage et ressources ” à compter du 5 septembre 2011,

Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Eliane DESLANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Pôle “ Pilotage et ressources ” par intérim, pour signer au titre du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la CREUSE (CHSCT), les actes relatifs aux opérations de dépenses se rapportant à cette fonction.

**Article 2 :** En cas d’absence ou d’empêchement, Mme Eliane DESLANDES peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses subordonnés dans les conditions prévues par l’article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié susvisé, par arrêté pris au nom du Préfet de la Creuse.

Cet arrêté fixe la liste nominative de ses subordonnés habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été attribuée par le Préfet de la Creuse et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée.

Le Préfet de la Creuse peut, dans les mêmes formes, mettre fin à tout ou partie de cette délégation ainsi qu’aux subdélégations s’y rapportant, le cas échéant.

Ces arrêtés de subdélégation seront adressés au Préfet de la Creuse et feront l’objet d’une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Article 3 :** M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et M. le Directeur départemental des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

Fait à GUÉRET, le 10 janvier 2012

Le Préfet

Signé : Claude SERRA

## Décision

### **Décision de délégation de signature à M. Marc DUPUY, délégué départemental de l'action sociale.**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Finances Publiques

**Signataire :** Responsable du pôle

**Date de signature :** 12 Janvier 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. Marc DUPUY,  
DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE  
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI, ET  
DU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

La responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE par intérim,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU la note n°78020 du directeur de la comptabilité publique en date du 28 octobre 1991 relative aux modalités de gestion des crédits déconcentrés d'action sociale ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2001 modifié par l'arrêté du 9 novembre 2007, instituant des régies d'avances auprès des directions départementales des services fiscaux pour le compte de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (action sociale) ;

VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale ;

VU le décret n°2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2010 portant nomination de M. Marc DUPUY en qualité de délégué de l'action sociale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État pour le département de la CREUSE ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU l'arrêté du 26 juin 2007 portant nomination de Mme Stéphanie BINET en qualité d'inspectrice principale du Trésor public, et l'affectant dans le département de la CREUSE ;

VU l'avis du directeur général des finances publiques du 8 septembre 2010 maintenant Mme Stéphanie BINET affectée à la direction départementale des finances publiques de la CREUSE et la nommant en qualité de responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012010-04 du 10 janvier 2012 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Éliane DESLANDES, inspectrice principale des Finances publiques, chargée de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Éliane DESLANDES à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

VU la nomenclature d'exécution du budget général de l'État au titre de la loi de finances pour 2012 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc DUPUY, délégué départemental de l'action sociale pour le département de la CREUSE est personnellement et individuellement habilité à signer tous les actes d'engagement juridique et à constater le service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économique et financière » du budget opérationnel de programme « action sociale - hygiène et sécurité », de la sous-action 11 - action sociale (titres 2, 3, 5 et 7) et de la sous-action 12 - hygiène et sécurité - Prévention médicale (titres 3 et 5).

**Article 2**

Cette autorisation ne confère pas à M. Marc DUPUY, délégué départemental de l'action sociale du département de la CREUSE, la qualité d'ordonnateur secondaire.

**Article 3**

La précédente délégation du 13 septembre 2011 est abrogée.

**Article 4**

La responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE et le délégué de l'action sociale pour le département de la CREUSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

GUÉRET, le 12 janvier 2012

La responsable par intérim du pôle pilotage et ressources de la  
direction départementale des finances publiques de la CREUSE,  
L'inspectrice principale des Finances publiques,

Signé : Éliane DESLANDES.

## Décision

### **Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Finances Publiques

**Signataire :** Responsable du pôle

**Date de signature :** 12 Janvier 2012

<b>DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE</b>
---

La responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE par intérim,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n°2004-374 en date du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU l'arrêté du 26 juin 2007 portant nomination de Mme Stéphanie BINET en qualité d'inspectrice principale du Trésor public, et l'affectant dans le département de la CREUSE ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'avis du directeur général des finances publiques du 8 septembre 2010 maintenant Mme Stéphanie BINET affectée à la direction départementale des finances publiques de la CREUSE et la nommant en qualité de responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012010-04 du 10 janvier 2012 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Éliane DESLANDES, inspectrice principale des Finances publiques, chargée de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Éliane DESLANDES à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Éliane DESLANDES, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la CREUSE en date du 12 janvier 2012 sera exercée par M. Didier VOLFF, inspecteur principal des Finances publiques.

**Article 2**

La précédente délégation du 13 septembre 2011 est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

GUÉRET, le 12 janvier 2012

La responsable par intérim du pôle pilotage et ressources de la  
direction départementale des finances publiques de la CREUSE,  
L'inspectrice principale des Finances publiques,

Signé : Éliane DESLANDES.

## Décision

### **Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle "gestion publique".**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Finances Publiques

**Signataire :** Directeur DDFP

**Date de signature :** 12 Janvier 2012

<b>DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU PÔLE GESTION PUBLIQUE</b>
---

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

### **Décide :**

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à M. Marc COCCHIO, inspecteur principal des Finances publiques, responsable du Pôle Gestion publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – La précédente décision du 30 août 2011 portant délégation générale de signature aux responsables des Pôles Gestion publique et Gestion fiscale, ainsi qu'au responsable de la Mission Maîtrise des Risques, est abrogée.

**Article 3** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 12 janvier 2012

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

## Décision

**Décision de délégation générale de signature aux responsables des pôles "gestion fiscale" et "pilotage et ressources" ainsi qu'au responsable de la mission maîtrise des risques.**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Finances Publiques

**Signataire :** Directeur DDFP

**Date de signature :** 12 Janvier 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE  
AUX RESPONSABLES DES PÔLES GESTION FISCALE ET PILOTAGE ET RESSOURCES,  
AINSI QU'AU RESPONSABLE DE LA MISSION MAÎTRISE DES RISQUES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

**Décide :**

**Article 1** - Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marilyn LE DREN, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du Pôle Gestion fiscale
- Mme Éliane DESLANDES, inspectrice principale des Finances publiques, responsable par intérim du Pôle Pilotage et Ressources,
- Mme Monique CHARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la Mission Maîtrise des Risques.

Celles-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elles sont autorisées à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

**Article 3** – La précédente décision du 30 août 2011 portant délégation générale de signature aux responsables des Pôles Gestion publique et Gestion fiscale, ainsi qu'au responsable de la Mission Maîtrise des Risques, est abrogée.

**Article 4** – La précédente décision du 13 septembre 2011 portant délégation générale de signature au responsable par intérim du Pôle Pilotage et Ressources, est abrogée.

**Article 5** – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 12 janvier 2012

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

## Décision

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Finances Publiques

**Signataire :** Responsable du pôle

**Date de signature :** 12 Janvier 2012

<b>DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)</b>
--

La responsable du Pôle Pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE par intérim,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU l'arrêté du 26 juin 2007 portant nomination de Mme Stéphanie BINET en qualité d'inspectrice principale du Trésor public, et l'affectant dans le département de la CREUSE ;

VU l'avis du directeur général des finances publiques du 8 septembre 2010 maintenant Mme Stéphanie BINET affectée à la direction départementale des finances publiques de la CREUSE et la nommant en qualité de responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012010-05 du 10 janvier 2012 portant délégation de signature pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à Mme Éliane DESLANDES, inspectrice principale des Finances publiques, chargée de l'intérim de Mme Stéphanie BINET, responsable du Pôle Pilotage et ressources ;

VU l'article 2 de l'arrêté précité autorisant Mme Éliane DESLANDES à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**Décide :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Éliane DESLANDES, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la CREUSE en date du 10 janvier 2012 sera exercée par :

- M. Didier VOLFF, inspecteur principal des Finances publiques
- M. Philippe CHAUSSON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 12 janvier 2012

La responsable par intérim du pôle pilotage et ressources de la  
direction départementale des finances publiques de la CREUSE,  
L'inspectrice principale des Finances publiques,

Signé : Éliane DESLANDES.

## Décision

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle "gestion fiscale" en matière de contentieux gracieux fiscal.**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Finances Publiques

**Signataire :** Directeur DDFP**Date de signature :** 12 Janvier 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE  
PÔLE GESTION FISCALE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX-GRACIEUX FISCAL**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le code général des impôts, et notamment les articles 396A et 410 de son annexe II ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et modifiant le décret n° 95-379 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs des impôts et le décret n° 95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor public ;

VU le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques ;

VU l'instruction du 13 novembre 2003 ;

### ARRÊTE

**Art. 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **Mme Marilyn LE DREN**, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du Pôle gestion fiscale de la Direction départementale des finances publiques de la Creuse, à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, quel que soit le montant de la demande ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de **76 000 euros** sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de **150 000 euros** sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle ou de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable, quel que soit le montant de la demande ;

4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

6° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses ;

7° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à :

- **M. Philippe BOUYERON**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division Pilotage des réseaux-Assiette et recouvrement,  
Et
- **Mme Marie-Françoise BAUDON**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division Contrôle fiscal – Législation-contentieux,  
Et
- **Mme Sylvie PALLIER**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division Contrôle fiscal – Législation-contentieux,

à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, dans la limite de **100 000 euros** ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de **22 500 euros** sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de **100 000 euros** sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle ou de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable, dans la limite de **150 000 euros** ;

4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

6° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses ;

7° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de **40 000 euros**.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de **8 000 euros**, à :

- **Mme Marie-FRANCE BERNABEU**, inspectrice des Finances publiques
  - **M. Jean-Luc DUCHER**, inspecteur des Finances publiques
  - **Mme Christine GLOMOT**, inspectrice des Finances publiques
  - **M. Didier GLOMOT**, inspecteur des Finances publiques
  - **M. Aurélien MARTINIE**, inspecteur Finances publiques
- affectés au Pôle gestion fiscale.

**Article 4 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de **5 000 euros**, à :

- **M. Christian LAGRANGE**, contrôleur des Finances publiques
  - **Mme Françoise OTT**, contrôlease Finances publiques
  - **Mme Christel JOLIVET**, contrôlease des Finances publiques
- affectés au Pôle gestion fiscale.

**Article 5 :** La précédente décision du 30 août 2011 est abrogée.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la CREUSE.

GUÉRET, le 12 janvier 2012  
L'administrateur général des finances publiques,  
directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

## Décision

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle "gestion fiscale".**

**Administration :**

Services Déconcentrés de l'Etat en Creuse  
Direction Départementale des Finances Publiques

**Signataire :** Directeur DDFP**Date de signature :** 12 Janvier 2012

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE  
PÔLE GESTION FISCALE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Gérard PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 5 août 2010 fixant au 1<sup>er</sup> octobre 2010 la date d'installation de M. Gérard PERRIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la CREUSE ;

VU le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et modifiant le décret n°95-379 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs des impôts et le décret n°95-381 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier des contrôleurs du Trésor public ;

VU le décret n°2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques ;

**Décide :**

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division Pilotage des réseaux – Assiette et recouvrement :**

M. Philippe BOUYERON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Pilotage des réseaux – Assiette et recouvrement,

- Assiette et recouvrement des professionnels :

M. Jean-Luc DUCHER, inspecteur des Finances publiques,  
Mme Christel JOLIVET, contrôleuse des Finances publiques

- Assiette et recouvrement des particuliers, amendes, missions foncières et patrimoniales :

M. Aurélien MARTINIE, inspecteur des Finances publiques,  
Mme Françoise OTT, contrôleur principal des Finances publiques.

**2. Pour la Division Contrôle fiscal – Législation-contentieux :**

Mme Marie-Françoise BAUDON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Contrôle fiscal - Législation et contentieux,

Mme Sylvie PAILLER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Contrôle fiscal

- Législation et contentieux,

Mme Marie-France BERNABEU, inspectrice des Finances publiques,  
Mme Christine GLOMOT, inspectrice des Finances publiques,  
M. Didier GLOMOT, inspecteur des Finances publiques,

M. Christian LAGRANGE, contrôleur des Finances publiques,  
Mme Chantal LESOUPLE, agent des Finances publiques.

**Article 2** : Le présent arrêté abroge celui du 30 août 2011.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

GUÉRET, le 12 janvier 2012

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur départemental des finances publiques de la CREUSE,

Signé : Gérard PERRIN.

Autre

**Arrêté relatif à l'intérim du poste de direction de l'EHPAS de Bellegarde-en-Marche**

**Numéro interne** : 2011-1007

**Administration** :

Hors Département

Agence Régionale de Santé du Limousin

**Signataire** : Directeur ARS

**Date de signature** : 20 Décembre 2011

DIRECTION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

**Arrêté ARS/2011/N° 1007 du 20 décembre 2011  
relatif à l'intérim du poste de direction de l'EHPAD de Bellegarde-en-Marche (Creuse)**

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé du Limousin**

- VU le code de la santé publique et notamment les articles de sa sixième partie, livre 1<sup>er</sup>, titre IV, chapitre III ;
- VU le code de l'action sociale et des familles ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret 2007-1938 du 26 décembre 2007 modifié relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Hospitalière ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2007 portant application du décret n°2007-1938 du 26 décembre 2007 relatifs au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- VU la vacance de poste de direction de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendante (E.H.P.A.D) de Bellegarde en Marche ;
- VU l'arrêté ARS/2011/N°531 du 11 août 2011 portant nomination de Monsieur Philippe DENUX, directeur adjoint au centre hospitalier d'Ussel, en qualité de directeur par intérim de l'EHPAD de Bellegarde en Marche (Creuse) à compter du 11 août 2011.

Sur proposition de Madame le directeur de la Délégation territoriale de la Creuse

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Philippe DENUX, directeur adjoint au centre hospitalier d'Ussel, en qualité de directeur par intérim de l'EHPAD de Bellegarde en Marche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 2 :** Monsieur Alex SAINTRAPT, directeur du centre hospitalier d'Aubusson (Creuse), est nommé en qualité de directeur par intérim de l'EHPAD de Bellegarde-en-Marche (Creuse) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Article 3 :** L'intéressé percevra à ce titre, l'indemnité prévue à l'article 3 de l'arrêté du 26 décembre 2007 susvisé dont le montant est fixé à 390 euros, à laquelle s'ajouteront les frais de déplacement.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges le 20 décembre 2011

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé du Limousin,

Michel LAFORCADE

## Décision

**Décision chargeant M. Philippe PONCET, de l'intérim du chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Creuse à compter du 2 janvier 2012.**

**Administration :**

Hors Département

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin

**Signataire :** Directeur DRAC

**Date de signature :** 30 Décembre 2011

## DECISION

Le directeur régional des affaires culturelles,

vu le décret 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

vu l'arrêté du 17 novembre 2010 portant nomination de M. Philippe Geffré comme directeur régional des affaires culturelles du Limousin ;

vu l'arrêté du 3 décembre 2010 portant organisation de la direction régionale des affaires culturelles du Limousin ;

constatant la vacance du poste d'architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Creuse,

### DECIDE :

M. Philippe Poncet, architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Corrèze est chargé de l'intérim des fonctions de chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Creuse à compter du 2 janvier 2012.

A Limoges le 30 décembre 2011

Le Directeur régional  
des affaires culturelles du Limousin,

Signé : Philippe Geffré.